



BULLETINS D'INFORMATIONS PÉNITENTIAIRES DE LA DAP



(crédit photo : Léonora Baumann / UN MINUJUSTH)

SOMMAIRE

L'ÉDITO	P1
PAS-À-PAS	P2-3
➢ Présentation de la directive sur le genre de l'administration pénitentiaire	
➢ Synthèse des orientations et objectifs de la directive genre de la DAP	
➢ Femmes détenues : comment mieux tenir compte des problématiques de genre en prison ?	
ACTUALITÉS	P4-5
➢ Lancement du bureau d'assistance légale pour la prison civile des femmes de Cabaret	
➢ Représentation théâtrale à la prison civile de Cabaret	
CIRCULATION D'IDÉES	P6
➢ Le genre dans l'administration pénitentiaire	
LES FEMMES DANS LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE HAÏTIEN	P7
PARTENAIRES À L'HONNEUR	P8

ÉDITO

« PRIORITÉ À L'INTÉGRATION DU GENRE DANS L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE »

Les défis que doit relever la DAP pour garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes sont nombreux.

Les prisons haïtiennes sont considérées comme des institutions essentiellement masculines. La faible visibilité des femmes en prison peut s'expliquer par le nombre restreint de détenues (4% de la population carcérale) mais aussi par la circulation de clichés qui met l'accent sur la violence masculine et construit l'identité féminine sur le statut de victime.

Des manquements sont relevés dans la prise en compte des besoins spécifiques des femmes détenues et des filles en conflit avec la loi, accentuant ainsi les inégalités de droits. Des lacunes sont également observées au niveau du traitement et de la participation égalitaires des femmes membres du personnel pénitentiaire au regard des textes nationaux et internationaux en vigueur.

Grâce à une étude établissant les lignes directrices pour l'intégration du genre dans le secteur pénitentiaire, la DAP a pu identifier un certain nombre de chantiers à mettre en œuvre.*

Mais l'intégration du genre au sein du secteur pénitentiaire est une responsabilité partagée qui incombe donc à tous les acteurs de la société haïtienne, quel que soit le secteur dans lequel ils travaillent.

La DAP est convaincue que ce troisième numéro des Bulletins d'informations pénitentiaires apportera des informations utiles pour alimenter les plaidoyers, les réformes et le développement des politiques publiques en la matière.

Bonne lecture !

*Pulchérie Nomo Zibi, "Le Genre dans l'Administration pénitentiaire en Haïti", PNH-DAP/MINUSTAH-Unité Correctionnelle, février 2017.

PAS-À-PAS

PRÉSENTATION DE LA DIRECTIVE SUR LE GENRE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

POURQUOI DOTER L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE D'UNE « DIRECTIVE GENRE » ?

Le nombre relativement faible de femmes travaillant au sein de l'administration pénitentiaire, notamment au niveau des postes à responsabilités, est un défi majeur à relever dans ce secteur spécialisé de la sécurité.

Au niveau des établissements pénitentiaires, la recherche a fait état de nombreux manquements en matière de prise en charge des besoins spécifiques des femmes incarcérées et des mineures en conflit avec la loi, plus particulièrement ceux des femmes enceintes, allaitantes ainsi que ceux des mères d'enfants en bas âge (voir rubrique « circulation d'idées »). Des cas de harcèlements sexuels et de violences basées sur le genre ont également été constatés.

Il s'avérerait donc indispensable d'établir à la DAP des règles et des procédures basées sur le genre afin de garantir une justice sociale et structurelle entre, d'une part, le personnel féminin et masculin, et, d'autre part, entre les femmes, les hommes et les mineur-e-s en conflit avec la loi, en détention préventive ou condamné-e-s.

QUELLES SONT LES SOURCES D'INSPIRATION DE LA DIRECTIVE GENRE ?

La directive genre de la DAP a été élaborée conformément aux objectifs poursuivis par la DAP dans son plan d'action 2014-2016, plan reposant sur le développement stratégique de la PNH.

Elle reflète également la politique d'égalité Femmes-Hommes 2014-2034 de Haïti et du plan d'Action National d'Égalité Femmes-Hommes 2014-2020 qui visent chacun à renforcer la volonté des autorités d'éliminer toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, et ce, dans tous les secteurs d'activités.

Au niveau international, la directive s'inspire des principes et recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies et ratifiée par Haïti le 18 juillet 1980. La Convention a été publiée dans le journal officiel « Le Moniteur » n° 38 en date du 11 mai 1981, marquant ainsi son entrée en vigueur. La directive s'inspire également des Règles des Nations unies concernant le traitement des détenues et l'imposition des mesures non privatives de liberté aux délinquants (Règle de Bangkok, 2010)

QUI SONT LES ACTEURS LES PLUS À MÊME D'IMPULSER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE GENRE ?

La prise en compte du genre renvoie à des rôles et des responsabilités partagés à divers niveaux d'intervention.

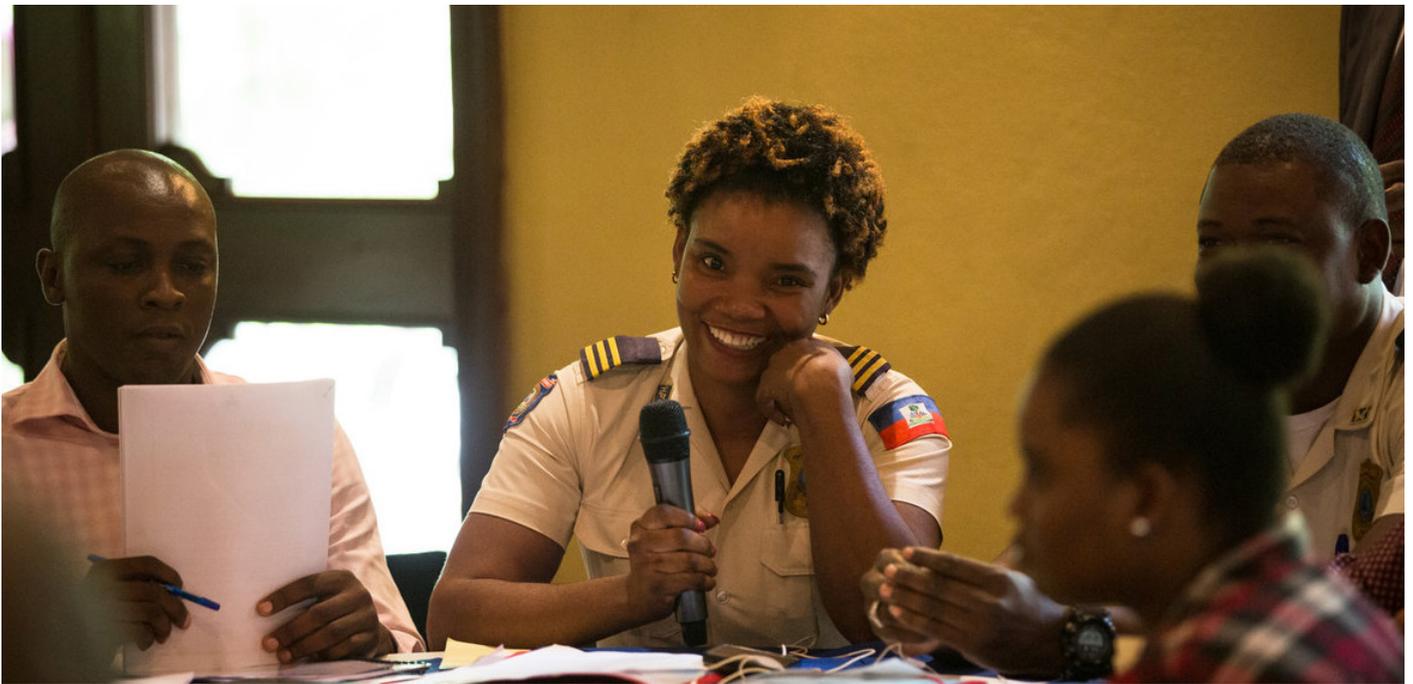
Ainsi, la haute direction de la DAP/PNH doit s'assurer d'inscrire cette question à l'agenda et d'en faire un projet d'action prioritaire, notamment en octroyant les moyens humains, logistiques et financiers indispensables.

Les responsables des ressources humaines de la DAP doivent sensibiliser et former le personnel policier et administratif à la problématique du genre et décider des mesures à prendre afin de respecter les principes d'égalité et de non-discrimination. Les inspecteurs et inspectrices responsables des prisons doivent recevoir et traiter les plaintes déposées par des membres du personnel pénitentiaire ou des détenu-e-s et en informer le ou les responsable(s) chargé(s) de l'application de la politique genre à la DAP ainsi que les points focaux au sein des établissements.

Au final, ce sont bien évidemment tous les acteurs de la société haïtienne qui doivent être impliqués dans le débat sur la problématique du genre en prison.

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA DIRECTIVE GENRE DE LA DAP :

1. Faciliter un accès juste et opportun à la justice pour les femmes et les mineur.e.s en conflit avec la loi
2. Prévoir des établissements ou des quartiers d'établissements distincts en tenant compte du sexe et de l'âge des détenu.e.s
3. Lutter contre les discriminations et respecter l'égalité des chances en matière de réinsertion sociale et professionnelles des détenu.es.
4. Prévenir et traiter les violences faites aux femmes et aux filles détenues au sein des établissements pénitentiaires
5. Garantir l'accès aux soins de santé répondant aux besoins spécifiques des femmes et des filles en détention provisoire ou condamnées
6. Satisfaire les besoins des détenues enceintes, des mères allaitantes et des mères séjournant avec leurs nourrissons en prison
7. Assurer un traitement et une participation égalitaires des femmes et des hommes membres du personnel pénitentiaire haïtien
8. Éliminer la discrimination et le harcèlement à l'égard des femmes membres du personnel pénitentiaire
9. Former du personnel pénitentiaire et renforcer les capacités en matière de genre, notamment sur les discriminations, le harcèlement et toutes les formes de violence basées sur le genre
10. Encourager et accroître la participation des organisations de femmes et de la société civile dans les établissements pénitentiaires.



(Crédit photo : Leonora Baumann MINUJUSTH UN)

FEMMES DÉTENUES : COMMENT MIEUX TENIR COMPTE DES PROBLÉMATIQUES DE GENRE EN PRISON ?

Port-au-Prince / Août 2018

Du 29 au 31 août 2018, la section Unité correctionnelle de la Mission des Nations unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH) a organisé une formation des cadres de la Direction de l'administration pénitentiaire haïtienne (DAP). L'objectif visait les « Pratiques efficaces sur le traitement des détenues axées sur les disparités entre les sexes ».

Assurée par trois formatrices du Service Correctionnel du Canada (SCC), la séance a réuni 24 cadres de la DAP dont 5 femmes. Une occasion pour l'institution de se conformer aux règles des Nations unies dites « Règles de Bangkok », concernant le traitement des détenues et l'imposition aux délinquantes de mesures non privatives de liberté.

La gestion des prisons qui tient compte de la problématique hommes - femmes est un des objectifs du plan de développement stratégique 2017-2021 de la DAP.

En avril 2017, l'institution se dotait ainsi d'une directive « Genre ». Grâce à cette nouvelle formation, elle entendait "mieux répondre aux besoins spécifiques et mieux gérer les femmes détenues en Haïti".

Dans son allocution d'ouverture, Djibril Ly, Chef du pilier état de droit de la MINUJUSTH, a souligné la bonne collaboration et le soutien que le Service Correctionnel du Canada et

l'Ambassade du Canada ont toujours témoignés à la Mission dans la réalisation de son mandat d'appui à la DAP en ce qui concernait l'amélioration des conditions de détention en Haïti et le respect des droits humains.

Également présente, Karine Pleau, Ministre Conseillère intérimaire de l'Ambassade du Canada, a tenu à souligner qu'«Haïti est le seul pays des Caraïbes qui reçoit autant d'appuis et de soutiens de la part du Canada».

Elle a ajouté que cette formation s'inscrivait dans le cadre des priorités de l'aide étrangère fournie par le Canada, plus spécifiquement celle de promouvoir l'égalité de genre et le renforcement du pouvoir économique et politique des femmes et des filles.

Représentant le Directeur de l'administration pénitentiaire pour l'occasion, le Commissaire Divisionnaire, Herman Toussaint a, quant à lui, réaffirmé la bonne collaboration entre le Canada, la MINUJUSTH et la DAP, en précisant que son institution était consciente des problèmes des femmes détenues et qu'elle restait ouverte à tout partage de bonnes pratiques pour améliorer leurs conditions.





ACCÈS À LA JUSTICE ET APPUI PLURIDIMENSIONNEL AUX FEMMES/FILLE DÉTENUES ET VICTIMES DE DÉTENTION PRÉVENTIVE PROLONGÉE OU ARBITRAIRE À LA PRISON CIVILE DE CABARET *Département de l'Ouest / Mai 2018*

« Accès à la justice et appui pluridisciplinaire aux femmes/ filles détenues et victimes de détention préventive prolongée ou arbitraire », tel est l'intitulé du projet d'assistance légale et d'appui psychosocial aux femmes en détention préventive à la prison civile de Cabaret (Département de l'Ouest).

Il s'ajoute aux deux autres projets d'assistance légale, le premier lancé le 7 mai 2018 qui se consacre aux personnes en détention préventive à la prison civile de Port-au-Prince, et le second lancé le 9 août 2018 concernant les mineurs en conflit avec la loi au CERMICOL.

Inscrit dans le cadre des activités de réduction de la violence communautaire, et mis en place grâce à l'appui technique de la section Juridiction Modèle de la MINUJUSTH, ce projet est financé par ONU Femmes et bénéficie du concours d'organisations de la société civile (BDHH, Calvary Chapel et TDH-I) spécialisées notamment dans divers domaines de la prise en charge des personnes en détention, tels que l'assistance légale, le soutien psychologique et la formation professionnelle.

Il a pour objectif de contribuer à la réduction du taux de détention préventive prolongée et à la réintégration des femmes de la prison civile de Cabaret, à travers une prise en charge pluridisciplinaire. Prévu pour une durée de douze (12) mois, il aura comme objectif principal :
- d'améliorer l'accès à la justice et à une assistance légale

gratuite à 217 femmes et mineures en détention préventive ;
- d'améliorer la prise de conscience des droits de la femme en détention auprès des autorités politiques et judiciaires de 5 communes du Département de l'Ouest et de l'Artibonite notamment ;
- de réduire l'impact psychologique et social de l'enfermement sur au moins 175 femmes en détention à Cabaret.

D'autres aspects du projet seront consacrés à la mobilisation du monde du droit sur la protection de la femme et à la promotion des talents artistiques auprès de détenues et anciennes détenues, afin d'agir à la fois sur les causes de la détention préventive prolongée et sur ses conséquences.

Ce projet s'inscrit dans la droite ligne du mandat de la MINUJUSTH qui, conformément à la résolution 2350 (2017) et 2410 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies, vise à appuyer le renforcement de l'Etat de droit. Il souligne également l'importance pour la MINUJUSTH de prendre pleinement en compte l'intégration du genre comme une question transversale tout au long de son mandat.

À terme, la mise en œuvre du projet touchera plus de 1000 bénéficiaires directs dont des détenues, des autorités locales et judiciaires et la population, ainsi que 4000 bénéficiaires indirects.



REPRÉSENTATION THÉÂTRALE À LA PRISON CIVILE DE CABARET *Port-au-Prince / Avril 2019*

Dans le cadre de la célébration de la Journée nationale du mouvement des femmes haïtiennes, le jeudi 4 avril 2019, la prison civile de Cabaret a servi de cadre à une représentation théâtrale intitulée « Gouyad Senpyè » ou « la danse de Saint Pierre (gardien des clés du paradis) ».

Le temps d'une représentation, la grande salle de la prison civile des femmes de Cabaret s'est transformée en théâtre. D'abord plongés dans le noir, des projecteurs ont fini par éclairer deux petits podiums symbolisant deux cellules sur lesquels dix comédiennes ont interprété des scènes du quotidien des détenues.

En mettant en lumière les vicissitudes de la vie carcérale bien connues des résidentes, ainsi que la problématique de la détention préventive prolongée, fléau qui gangrène le système judiciaire haïtien, cette pièce a provoqué de vives réactions dans le public.

Initié par le Bureau des droits humains en Haïti (BDHH), ce projet est né du constat fait par la Secrétaire générale, Pauline Lecarpentier, que de nombreux rapports publiés mettent en avant les chiffres accablants de la détention préventive prolongée ainsi que la surpopulation carcérale mais que très peu de documents parlent des détenues et de leur histoire : « En prison, elles n'ont pas de voix. Et lorsqu'elles sortent, on ne les entend pas, on ne les écoute pas et elles ne parlent pas non plus. ».

Pour remédier à cette situation, le BDHH s'est tourné vers la fondation Konesans ak Libète (Fokal) qui l'a mis en contact avec l'équipe du festival de théâtre Quatre Chemins. Ensemble, ils ont développé le projet d'écrire et de jouer une pièce sur la prison.

L'artiste Darline Gilles a écrit le scénario suite à de très nombreux entretiens avec d'anciennes détenues. Ces témoignages ont nourri le texte de la pièce « Gouyad Senpye » qui, par la suite, a été mise en scène par Anyès Noel. Pour interpréter la pièce, cette dernière a choisi une dizaine de comédiennes, la moitié étant d'anciennes détenues.

Après des mois de répétitions avec ces personnes qui n'avaient encore jamais fait de théâtre, et dont certaines savaient à peine lire, le spectacle a été présenté une première fois en octobre 2017 en ouverture du festival Quatre Chemins.

Une représentation qui a rencontré un franc succès avec

une salle plus que comble. Malheureusement, faute de financement, la pièce n'a plus été présentée dans les temps qui ont suivi.

C'est dans le cadre du projet « Accès à la justice et appui pluridisciplinaire aux femmes détenues à la prison civile de Cabaret », financé par la Mission des Nations unies pour l'appui à la Justice (MINUJUSTH) et mis en œuvre par ONU Femmes Haïti et le BDHH que « Gouyad Senpye » a finalement revu le jour en 2019.

Après une série de représentations publiques, une prestation privée s'est déroulée dans les bureaux du BDHH. Elle était adressée cette fois aux acteurs judiciaires ainsi qu'aux partenaires et aux différents intervenants en prison (DAP, magistrats, le bâtonnier et des avocats, des élèves avocats, l'équipe du BDHH, des médecins œuvrant en prison ainsi que des membres d'organisations qui font de l'appui psychosocial).

La pièce a eu un fort impact, mais plus encore le débat qui s'en est suivi.

Les acteurs de la chaîne pénale ont relaté à quel point les différentes situations interprétées les avaient touchés et permis de concrétiser des problèmes connus et rencontrés au quotidien.

C'est pour cette raison que le DAP a encouragé l'organisation de cette représentation au sein de la Prison civile des femmes de Cabaret, le 4 avril 2019.

Cette pièce constitue un vibrant plaidoyer pour l'amélioration des conditions carcérales et un message d'espoir d'une vie possible après la prison pour ces femmes-courage en détention à Cabaret.

À l'issue de la représentation et devant un public composé essentiellement de femmes et de filles en détention, des magistrats représentant le Doyen et le Commissaire du gouvernement de Port-au-Prince ont tour à tour pris la parole pour informer des efforts actuellement en cours au Tribunal de Port-au-Prince pour résoudre le problème de la détention préventive prolongée.

Ils se sont engagés à ne pas ménager leur effort pour accélérer le traitement des dossiers pénaux dont ils ont la charge, particulièrement ceux qui impliquent des femmes en détention préventive.

[source : MINUJUSTH / UN]

CIRCULATION D'IDÉES

LES FEMMES DANS LES PRISONS HAÏTIENNES

1980



Ratification par Haïti de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

2016



Inauguration de la nouvelle prison pour femmes de Cabaret

365



Le nombre de femmes incarcérées dans le pays, dont 235 à la prison de Cabaret

77%



La part des femmes incarcérées, mères d'au moins un enfant

4/5



La part des femmes incarcérées en détention préventive

12%



La part des femmes dans le personnel de police pénitentiaire

LE GENRE DANS L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

LE PROJET

L'étude vise à documenter les manquements constatés dans la prise en compte des besoins spécifiques des femmes détenues, mais également à l'égard du personnel pénitentiaire féminin. Préalable indispensable à toute action, l'étude dresse un état des lieux des violences et des discriminations constatées dans les prisons en raison du genre. S'appuyant, de façon détaillée, sur le cadre légal haïtien et sur les standards internationaux, l'étude dresse une série de recommandations portant sur les besoins spécifiques des femmes incarcérées, et, de façon plus générale, sur l'ensemble des points à améliorer dans le système carcéral haïtien pour accéder à des conditions de détention plus humaines, garantir un accès à la justice plus équitable, et pour, finalement, venir à bout du fléau que constitue la détention préventive excessive.

MÉTHODE ET DÉROULEMENT

L'étude intervient dans le cadre de l'accompagnement que la MINUSTAH (Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti) apporte à la Direction de l'administration pénitentiaire dans le renforcement institutionnel du secteur pénitentiaire.

Elle repose sur une vaste analyse documentaire et sur de nombreux entretiens réalisés auprès des institutions (Ministère à la condition féminine et au droit des femmes, Ministère de la justice et de la Sécurité Publique, de la Coordination aux affaires féminines de la PNH, de l'OPC ...) ainsi que de nombreuses personnes ressources. Six établissements pénitentiaires ont été visités, notamment la prison pour femmes de Cabaret, permettant de rencontrer 182 détenues.

LES AUTEURS :

Pulchérie Nomo Zibi est titulaire d'un doctorat en droit de la communication audiovisuelle, obtenu à l'université d'Aix-Marseille III en France. Elle est experte en Genre et Réforme du Secteur de la Sécurité, ainsi que sur les opérations de maintien de la paix.

LES FEMMES DANS LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE HAÏTIEN

LA SITUATION DES FEMMES INCARCÉRÉES DANS LES PRISONS HAÏTIENNES

Les femmes n'échappent pas aux fléaux qui touchent l'ensemble de la population carcérale : vétusté des installations, surpopulation, nourriture insuffisante, manque d'hygiène, violences et détention préventive excessive. À la date du 20 janvier 2017, 80% des femmes détenues étaient en attente de jugement, ce taux dépassant celui des hommes (71%).

La situation est particulièrement difficile dans les prisons mixtes où les femmes sont entassées dans quelques pièces et partagent les mêmes sanitaires que les hommes. Pour les femmes enceintes et allaitantes, l'accès aux soins (soins périnataux, consultations gynécologiques, etc.) pose doublement problème. Dans les faits, ce dispositif de protection spécifique n'est pas assuré. Mais l'attention particulière qu'il suscite, notamment dans les textes, est ambiguë dans la mesure où elle s'enracine dans une image de la détenue-mère, exclusivement concernée par la maternité.

77% des femmes incarcérées ont au moins un enfant mais les espaces de visite de nature à faciliter la préservation des liens familiaux font défaut. La mission de réinsertion sociale dévolue à la prison est une condition indispensable de légitimité de l'enfermement. Or, dans le cas particulier des mères, l'enfermement crée des risques supplémentaires de désocialisation, de rupture familiale, et dont les nombreuses victimes oubliées sont leurs enfants.

LA SITUATION DU PERSONNEL PÉNITENTIAIRE FÉMININ

Si rien n'est prévu pour les besoins spécifiques des femmes incarcérées, le personnel féminin pénitentiaire n'est pas mieux considéré : partage des dortoirs, conditions de travail non respectueuses du genre.

Les femmes ne représentent que 12% du personnel pénitentiaire. Leur nombre insuffisant et leurs fonctions, souvent subalternes, freinent la lutte contre les violences et discriminations en raison du genre, ou érodent certaines bonnes intentions affichées comme, par exemple, l'engagement pour des fouilles respectueuses.

PROGRÈS RÉELS ET MOTIFS D'ESPOIR DANS LA SITUATION DES FEMMES INCARCÉRÉES

Les autorités haïtiennes affichent de manière ostentatoire leur volonté de mieux prendre en compte le genre dans le système pénitentiaire. Le Ministère à la condition féminine et au droit des femmes (MCFDF) se montre actif dans la sensibilisation à la justice sociale entre femmes et hommes. La République d'Haïti, signataire de nombreuses conventions internationales, est tenue par les règles édictées par les Nations unies. La pression des institutions internationales n'est d'ailleurs pas négligeable puisque certains financements sont conditionnés à la mise en œuvre de dispositions en faveur de l'égalité. Le tableau ne serait pas complet si l'on omettait le rôle du mouvement féministe, particulièrement dynamique en Haïti, et impliqué dans plusieurs avancées notables. La construction de la prison de Cabaret, réservée aux femmes, en est une. La surface moyenne occupée par les détenues y est de 4,73 m² en janvier 2017 contre 0,70 m² dans l'ensemble des prisons haïtiennes.

MANQUE DE MOYENS ET PERSISTANCE DES STÉRÉOTYPES DE SEXE

Comme souvent en Haïti, les bonnes volontés se heurtent au manque de moyens.

De plus, dans un pays où la tradition pèse de tout son poids, les bonnes volontés orientent insidieusement les détenues vers des activités fortement sexuées. Ainsi, dans la prison de Cabaret, des formations sont dispensées pour favoriser la réinsertion sociale des femmes, mais ce sont des formations au crochet, à la pâtisserie, à la couture ... Des ateliers sont proposés aux femmes incarcérées pour apprendre à gérer leurs colères et leurs émotions car la violence, chez les femmes, ne peut être perçue que comme une pathologie, un trouble émotionnel. Les femmes se satisfont de ces ateliers, non parce qu'elles y trouvent de véritables solutions, mais parce qu'ils leur offrent un répit, faute de mieux.

PARTENAIRES À L'HONNEUR

3 QUESTIONS AU BUREAU DES DROITS HUMAINS EN HAÏTI (BDHH) / BIWO DWA MOUN



LE BUREAU DES DROITS HUMAINS EN HAÏTI (BDHH) OFFRE RÉGULIÈREMENT DES SERVICES D'ASSISTANCE LÉGALE AUX FEMMES DÉTENUES EN HAÏTI. EN QUOI CONSISTE EXACTEMENT VOTRE SOUTIEN ET POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE NOUER DES COLLABORATIONS AVEC L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ?

Le Bureau des Droits Humains en Haïti (BDHH) - Biwo dwa moun est une organisation haïtienne indépendante impliquée dans la défense des cas de violations des droits humains en Haïti. Notre première caractéristique est de rassembler des professionnels du droit au sein d'une équipe juridique capable d'offrir des services d'assistance légale gratuits et de qualité aux personnes vulnérables, appuyés sur la promotion de bonnes pratiques et la conduite de litiges stratégiques. Il s'agit bien, au-delà de l'assistance individuelle, de s'inscrire dans une perspective de changement en mobilisant les voies offertes par les lois, la constitution, les conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

Il s'agit également de mettre les acteurs devant leurs responsabilités, car une des principales raisons du dysfonctionnement du système judiciaire, c'est la déresponsabilisation de chaque acteur de la chaîne pénale, nul n'étant inquiété s'il ne fait pas son travail, ou encore s'il commet des actes graves d'abus de pouvoir ou de corruption. Depuis le commencement de ses activités en 2015, le BDHH a considéré la situation de la détention comme une de ses priorités, et s'est attaqué frontalement à la problématique de la détention préventive prolongée, notamment en vulgarisant le recours à l'habeas corpus, ou en réalisant un travail de fond sur les dossiers, des suivis quotidiens jusqu'aux plaidoiries dans les cours d'assises. Depuis quatre ans, le BDHH a obtenu la libération de plus de cent trente détenus. Le BDHH entretient des liens institutionnels avec la DAP depuis ses débuts et, si le dialogue est parfois mouvementé, il s'est révélé particulièrement productif, notamment cette dernière année dans le cadre d'un projet d'assistance légale développé à la prison des femmes de Cabaret avec l'appui de ONUFEMMES et MINUJUSTH.

VOUS AVEZ COLLABORÉ AVEC LE FESTIVAL QUATRE CHEMINS POUR CRÉER UNE PIÈCE DE THÉÂTRE, «GOUYAD SENPYÈ», QUI RACONTE LES CONDITIONS D'ENFERMEMENT DES FEMMES EN HAÏTI. QUELLE EST POUR VOUS L'IMPORTANCE DES ACTIVITÉS

SOCIOCULTURELLES COMME OUTIL DE SENSIBILISATION AUX DROITS HUMAINS?

Depuis ses débuts, le BDHH cherche à développer des ponts entre les différents milieux - académiques, professionnels, militants - tout en incluant les victimes afin qu'elles puissent porter leur voix devant la société.

Le BDHH a ainsi développé des activités de plaidoyer artistique afin d'explorer des outils novateurs pour interpeller sur les problématiques de violations des droits humains. Il s'agit à travers l'art de rappeler l'humanité de ces personnes dont les droits sont niés, violés. La pièce Gouyad Senpyè est le résultat fantastique de ce coup de poker visant à rassembler d'anciennes détenues avec des artistes afin d'écrire et de jouer une pièce sur leur vécu en prison.

Gouyad Senpyè a touché au cœur un public très diversifié : des jeunes, des militants des droits humains, mais aussi des avocats, des magistrats et des représentants de l'administration pénitentiaire... Sans compter les centaines de femmes détenues qui ont pu assister à une représentation spéciale organisée à la prison sur l'invitation de la DAP! Ces activités socioculturelles s'inscrivent dans le prolongement de notre travail en matière légale et viennent jouer un formidable rôle d'amplification dont nous avons concrètement pu constater les effets dans nos relations avec la DAP et les autorités judiciaires qui ont assisté aux représentations.

UN PÔLE «RECHERCHE» A RÉCEMMENT ÉTÉ CRÉÉ AU SEIN DU BDHH. QUEL EST POUR VOUS L'IMPORTANCE DE LA RECHERCHE POUR AMÉLIORER VOS INTERVENTIONS ET POUR ÉCLAIRER LES RÉFORMES JUDICIAIRES EN COURS?

Comme le plaidoyer artistique, les activités de recherche viennent s'inscrire dans le prolongement de notre programme d'assistance légale. Le BDHH y est très attaché même s'il ne dispose pas pour le moment de beaucoup de ressources pour s'y consacrer pleinement. Le BDHH se considère comme un laboratoire qui peut être à la fois l'objet de recherches (à travers la multitude de cas suivis par l'équipe juridique, notamment) et le bénéficiaire, puisque la collecte et l'analyse des données représentent un élément cardinal pour améliorer l'offre de services. C'est dans cette perspective que le BDHH a mené un premier travail de recherche sur ses pratiques de médiation et de modes alternatifs de règlement des conflits en matière de pension alimentaire, avec le soutien d'un projet financé par AMC.

Au-delà, la doctrine juridique en Haïti est extrêmement pauvre et l'on constate chaque jour la difficulté pour l'Etat de porter des réformes cohérentes et avisées. Le BDHH souhaite inscrire sa marque dans le débat public en venant éclairer des enjeux de société à partir de son expertise juridique. C'est dans ce cadre que le BDHH a initié depuis plus d'un an une série d'ateliers débats sur la réforme pénale en cours.

©2020 Direction de l'administration pénitentiaire d'Haïti

Le bulletin d'informations pénitentiaires vise à faire connaître, mettre en partage et valoriser tout ce qui fait l'actualité de l'administration pénitentiaire haïtienne. Publié périodiquement, il a pour objectif principal d'améliorer l'accès de la population à une information cohérente et crédible susceptible d'encourager la réflexion sur les pratiques et l'évolution du secteur pénitentiaire en Haïti. Le BIP est destiné à une audience variée de fonctionnaires, de décideurs, d'intervenants du milieu en Haïti, de journalistes, d'enseignants, chercheurs, étudiants et à tous ceux qui sont concernés par les questions pénitentiaires. Ils sont publiés en libre accès. Toute personne intéressée peut accéder au BIP à partir du site internet de la DAP : www.dap.ht

Remerciements :

La DAP tient à remercier la MINUJUSTH, et en particulier l'Unité correctionnelle, qui a accepté de financer la publication des quatre premiers numéros des BIP et qui a bien voulu nous fournir l'appui technique nécessaire pour assurer la pérennité de ce projet après leur départ.

Directeur de la publication :

Charles Nazaire Noël

Comité de Rédaction :

Paupertte Deslouches

Louis Guerra Plancher

Charles Oriol

Conseil éditorial :

Arnaud Dandoy

Maquette :

www.yocreation.com

Contact :

Direction de l'administration pénitentiaire

3, rue Richard Jules prolongé, Delmas

75 Port-au-Prince, Haïti

Email : infos@dap.ht

Site internet : www.dap.ht

www.facebook.com/www.dap.ht